# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 AVRIL 2025

**Liste des Délibérations** :

**Délibération n° 2025/9 : Vote des taux d'impôts directs locaux 2025**
**Délibération n° 2025/10 : Vote des subventions aux associations : Comité des fêtes**
**Délibération n° 2025/11 : Vote des subventions aux associations : Association des parents d'élèves du RPI AIROUX MONTFERRAND**
**Délibération n° 2025/12 : Vote des subventions aux associations : Association Souvenir Français**
**Délibération n° 2025/13 : Vote des subventions aux associations : Association de Chasse d'Airoux**
**Délibération n° 2025/14 : Vote des cotisations annuelles : Association des Maires de l'Aude**
**Délibération n° 2025/15 : Vote des cotisations annuelles : Agence technique départementale**
**Délibération n° 2025/16 : vote des subventions aux associations : Association Comité Amis Emmaüs du Lauragais**
**Délibération n° 2025/17 : Fauchage et débroussaillage des voies communales année 2025**
**Délibération n° 2025/18 : Vote du budget 2025 M57**
**Délibération n° 2025/19 : emprunt auprès du Crédit Mutuel pour l'acquisition d'un bâtiment annexes et terrain et travaux pour l'aménagement de l'atelier municipal**
**Délibération n°2025/20 : adoption de la motion relative à la réforme du CAS FACE portée par le SYADEN et l'Entente des syndicats d'énergies en région – Territoire d'Energie d'Occitanie (TEO)**
**Délibération n° 2025/21 : Modification n° 14 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois**

## INFORMATIONS DIVERSES

**Projet installation d'un garagiste sur la commune :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'installation d'un garagiste sur la commune en lieu et place de l'atelier de piscines. Monsieur le Maire a reçu le futur garagiste lui a indiqué les règles environnementales à respecter pour le stockage d'huiles, pneus et les règles quant aux nuisances sonores. Le futur garagiste, originaire de Montmaur, s'est engagé à respecter toutes les règles. L'ouverture serait prévue en août 2025.

**Espaces de jeux** : Cyril ROUSSEL demande si le champ de la Vierge est exploité car cette parcelle aurait pu servir à un terrain de jeux, car il n'y a pas d'espaces de jeux pour les enfants à Airoux. Hubert de Pomyers confirme que le champ de la Vierge est exploité.
**Travaux en bordure de RD1 rue principale** : Cyril ROUSSEL revient sur le projet de travaux en bordure de RD1 rue principale. Il indique que la route est bombée et lors de précipitations l'eau stagne devant son entrée de terrain. Il précise qu'il faudrait araser le fossé. Il rajoute qu'un pré-projet pourrait être demandé à l'Agence Technique Départementale ou bien contacter Monsieur Jean Marc Castel professeur au lycée Andréossy pour faire réaliser une pré-étude par ses élèves.
**Fossé derrière le lotissement les jardins** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il n'y a pas de solution pour ce fossé, compte tenu de sa configuration. Après avoir rencontré à nouveau Monsieur Gay de l'entreprise Vallez, que ce fossé soit rempli par le puits existant sur la parcelle limitrophe au fossé. En effet le puits est entièrement plein et au même niveau que le fossé. Monsieur Gay lors de sa visite a précisé qu'il faudrait vider le puits pour que le niveau d'eau du fossé baisse.

Le 16 avril 2025

Le Maire
Cédric MALRIEU

Selon les nouvelles règles de publicité, Le procès-verbal est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune *https://www.airoux.fr*